

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** CRYSTAL VIOLET SOLUTION***Code du produit:** 1022901***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 1)

***Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide acétique

***Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

***Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.***Composants dangereux:**

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314	≥90-≤100%
CAS: 548-62-9 EINECS: 208-953-6	C.I. Violet Base 3 Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%

***SVHC**

CAS: 548-62-9	C.I. Violet Base 3
---------------	--------------------

***Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours***4.1 Description des premiers secours*****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.***Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.***Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.***Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

***Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***5.1 Moyens d'extinction*****Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle*****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

***6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

***Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:**

***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

***Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***8.1 Paramètres de contrôle*****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:*CAS: 64-19-7 acide acétique**

VLEP	Valeur momentané: 50 mg/m ³ , 20 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm

***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:*****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

***Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

***Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 4)

***Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques***9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*****Indications générales.*****Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

***Odeur:**

Caractéristique

***Seuil olfactif:**

Non déterminé.

***valeur du pH:**

Non déterminé.

Changement d'état*Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 118 °C***Point d'éclair**

40 °C

***Inflammabilité (solide, gaz):**

Inflammable.

***Température d'inflammation:**

485 °C

***Température de décomposition:**

Non déterminé.

***Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

***Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:*Inférieure:**

4 Vol %

Supérieure:

17 Vol %

***Pression de vapeur à 20 °C:**

16 hPa

Densité à 20 °C:**1,0497 g/cm³Densité relative.**

Non déterminé.

***Densité de vapeur:**

Non déterminé.

***Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

***Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

***Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

Viscosité:*Dynamique:**

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

Teneur en solvants:*Solvants organiques:**

99,5 %

Teneur en substances solides:

0,5 %

***9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- *10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.2 Stabilité chimique
- *Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- *10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- *10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- *11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- *Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:*CAS: 64-19-7 acide acétique**

Oral LD50 3.310 mg/kg (rat)

- *Effet primaire d'irritation:
- *Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Indications toxicologiques complémentaires:
- *Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- *Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- *12.1 Toxicité
- *Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *Effets écotoxiques:
- *Remarque: Nocif pour les poissons.
- *Autres indications écologiques:
- *Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 6)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.***12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination*****13.1 Méthodes de traitement des déchets*****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport*****14.1 Numéro ONU*****ADR, IMDG, IATA**

UN2920

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**

2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.
(ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL)
2920 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
(ACETIC ACID, GLACIAL)
CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.
(ACETIC ACID, GLACIAL)

IMDG, IATA**14.3 Classe(s) de danger pour le transport*****ADR*****Classe**

8 Matières corrosives.

***Étiquette**

8+3

IMDG**Class**

8 Matières corrosives.

***Label**

8/3

IATA**Class**

8 Matières corrosives.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 7)

*Label	8 (3)
*14.4 Groupe d'emballage *ADR, IMDG, IATA	II
*14.5 Dangers pour l'environnement: *Marine Pollutant:	Non
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): *No EMS: *Segregation groups *Stowage Category *Stowage Code	Attention: Matières corrosives. 83 F-E,S-C Acids E SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters.
*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
*Indications complémentaires de transport:	
*ADR *Quantités limitées (LQ) *Catégorie de transport *Code de restriction en tunnels	1L 2 D/E
*"Règlement type" de l'ONU:	UN 2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL), 8 (3), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Directive 2012/18/UE

*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

*Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

*Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 72

*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

*Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

*Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

*Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 6

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: CRYSTAL VIOLET SOLUTION

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales:**Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
II	99,5

Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 548-62-9 C.I. Violet Base 3

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:** Health and SafetyContact:** sds@reagecon.ie***Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3